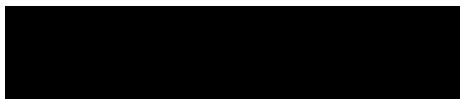


PAR COURRIEL

Québec, le 10 septembre 2026



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2026-2027.106

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès formulée en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « Loi sur l'accès »), reçue le 13 juillet dernier, laquelle est ainsi libellée :

« Je souhaite savoir si vous disposez de données statistiques sur les sommes investies par le gouvernement du Québec afin de promouvoir la santé mentale positive pour les années 2024-2025-2026. Je fais référence notamment aux subventions, aux enveloppes budgétaires ou à toute autre forme de financement accordée au ministère de la Santé et des services sociaux, au ministère de l'Éducation, aux centres de réadaptation, aux organismes communautaires, IVAAC, CAVAC, EUCAN, etc.

Auriez-vous également des données concernant les budgets et les enveloppes financières destinés aux écoles et aux centres de services scolaires pour l'acquisition de formation, de matériels, d'outils ou de services professionnels en psychoéducation, en psychologie en éducation spécialisée ou dans d'autres domaines contribuant à la promotion de la santé mentale positive? » (*sic*).

À cet égard, nous vous communiquons sous l'onglet 1 des documents répondant au libellé de votre demande. Toutefois, nous avons caviardé certains renseignements qui ne sont pas visés par le libellé de votre requête ainsi que les signatures conformément aux articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

... 2

Par ailleurs, en ce qui concerne le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) nous vous invitons à adresser votre demande à Santé Québec puisque ce sont eux qui sont responsables de ce programme.

Également, en ce qui concerne la 2^e partie de votre demande, nous vous invitons à adresser votre requête au ministère de l'Éducation puisque ce volet relève davantage de leur compétence.

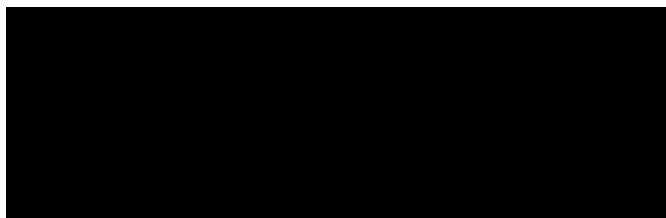
Ministère de l'Éducation

Madame Ingrid Barakatt
Direction de l'accès à l'information, de la protection
des renseignements personnels et de l'éthique
1035, rue de La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 646-5324, poste 6020
Télécopieur : 418 643-1602
accres@education.gouv.qc.ca

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits relatifs aux dispositions invoquées de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès à l'information



Julien Sirois

p. j. 3